

## **CHAMPIONS DE L'AUTONOMISATION FINANCIÈRE**

### **- Survol du projet -**

#### **Contexte**

L'autonomisation financière (AF) est une approche en matière de réduction de la pauvreté, laquelle est axée sur l'amélioration de la sécurité financière des personnes en situation de faible revenu. Il s'agit d'un ensemble d'interventions fondées sur des données probantes qui se sont avérées efficaces tant pour éliminer les barrières systémiques à la pleine inclusion financière des personnes à faible revenu que pour leur fournir des mesures de soutien afin de les aider à améliorer leurs résultats financiers et à bâtir leur sécurité financière.

Les Canadiennes et Canadiens vivant dans la pauvreté se heurtent à des obstacles financiers multiples. Ces obstacles sont, notamment, les suivants : de faibles connaissances financières; des comportements financiers négatifs qui fragilisent leur sécurité future; des renseignements et produits financiers classiques qui ne répondent pas à leurs besoins; et des politiques ou programmes publics qui entravent les comportements financiers positifs chez les personnes à faible revenu (comme l'épargne). Ensemble, ces facteurs empêchent de nombreuses personnes à faible revenu de construire la stabilité financière et les avoirs dont elles ont besoin pour suivre leur voie vers la prospérité.

Les efforts communautaires visant à supprimer ces obstacles sont en croissance et répondent de mieux en mieux aux besoins des personnes à faible revenu. Cependant, les ressources et stratégies pour la mise en place au Canada d'approches adaptées et durables sont rares.

Dans le cadre du présent projet, Prospérité Canada travaillera avec des organismes nationaux en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions d'autonomisation financière pouvant être élargies afin de joindre un nombre beaucoup plus grand de personnes dont le bien-être et la stabilité en matière de finance sont limités par des obstacles.

Au cours de ce projet, Prospérité Canada et ses partenaires exploreront également des façons d'intégrer des interventions d'autonomisation financière dans les services actuels (qu'il s'agisse de programmes gouvernementaux, ou de services d'institutions financières ou d'organismes à but non lucratif). Ceci permettra d'accroître l'accès à ces interventions, ainsi que leur durabilité, particulièrement dans un milieu très concurrentiel de collecte de fonds en vue de l'obtention de financement pour des programmes sociaux.

## Vue d'ensemble

Prospérité Canada établira des partenariats avec au moins cinq organismes (champions de l'autonomisation financière [CAF]) au Canada afin d'améliorer le bien-être financier de plus d'un million de Canadiennes et de Canadiens qui vivent avec de faibles revenus. Les CAF viseront à élargir d'un coin à l'autre du pays la portée d'interventions avérées en matière d'autonomisation financière et à renforcer la capacité d'autres organismes et systèmes de services locaux (notamment, les municipalités et les institutions financières) d'incorporer et d'accroître les interventions d'autonomisation financière dans leur travail actuel.

Ce projet de cinq ans s'échelonne du 2 janvier 2016 au 31 octobre 2020.

## Objectifs

- Former et soutenir chacun des champions de l'autonomisation financière dans le but de mettre en œuvre au plus cinq interventions en matière d'autonomisation financière et d'en accroître la portée afin de collectivement améliorer les résultats financiers de 175 000 Canadiennes et Canadiens qui vivent avec de faibles revenus au Canada.
- Renforcer les compétences du personnel de tous les champions de l'autonomisation financière afin qu'il soit en mesure de former d'autres organismes qui offriront à leur tour des interventions d'autonomisation financière.
- Collaborer avec cinq « systèmes de services » d'importance privés ou publics, à but lucratif ou non, en vue d'intégrer dans leurs services des interventions d'autonomisation financière afin d'atteindre un million de Canadiennes et de Canadiens qui vivent avec de faibles revenus. Un système de services pourrait être un organisme gouvernemental, un fournisseur de services financiers, ou un important organisme sans but lucratif dont les activités joignent largement les populations à faible revenu.
- Créer et partager des outils, des ressources de programme et des techniques d'évaluation dans les deux langues officielles, et en faire la diffusion à l'échelle nationale.
- Mettre en place et maintenir une communauté intersectorielle de pratique, composée de responsables des politiques, de bailleurs de fonds, d'institutions financières et de praticiens, pour favoriser l'échange des connaissances et coordonner les mesures visant à élargir l'impact des interventions en matière d'autonomisation financière.
- Évaluer tous les volets du projet, saisir l'impact des interventions d'autonomisation financière, et orienter l'utilisation future de nouveaux modèles de financement.

## Champions de l'autonomisation financière

Les champions de l'autonomisation financière seront sélectionnés pour leurs efforts déployés dans des régions ou municipalités particulières (p. ex., organisme offrant des services à la population d'Edmonton). Cependant, un champion peut être sélectionné pour sa *population cible* (p. ex., organisme venant en aide aux *nouveaux arrivants* au Canada au moyen d'une formation en éducation financière).

Les populations suivantes seraient considérées :

- personnes âgées,
- nouveaux arrivants,
- Autochtones,
- personnes handicapées,
- enfants et familles vivant avec de faibles revenus,
- jeunes,
- personnes sans abri.

Au moins un champion de l'autonomisation financière sera sélectionné pour sa capacité à offrir des programmes en français.

## Interventions en matière d'autonomisation financière

Les interventions d'autonomisation financière sont des projets et des activités qui se sont avérés efficaces pour l'amélioration du bien-être financier des personnes qui vivent avec de faibles revenus. Les organismes sont invités à mettre en œuvre jusqu'à cinq des interventions suivantes ou à en élargir la portée :

- Enseignement des connaissances financières (offert directement à des personnes à faible revenu ou auprès de membres du personnel de première ligne qui, à leur tour, donneront la formation)
- Encadrement financier individuel
- Soutien pour ouvrir un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et accéder au Bon d'études canadien (BEC) et à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)
- Aide à la production des déclarations de revenus et à l'accès aux prestations gouvernementales
- Soutien à l'accès aux services bancaires de base

**Remarque : Sans être obligatoire, on encourage la mise en œuvre de l'ensemble des cinq interventions.**

De nombreux modèles différents de prestation des interventions s'offrent aux champions de l'autonomisation financière. Par exemple, un CAF peut établir un **partenariat** avec un autre organisme pour assurer un enseignement des connaissances financières, tout en offrant un encadrement financier **interne**. Le tableau 1 ci-dessous, intitulé Interventions en matière d'autonomisation financière, propose une brève description des interventions ainsi que des exemples de projets correspondant à chacune. Uniquement destinée à fournir des exemples, cette liste n'est pas exhaustive.

**Tableau 1 : Interventions en matière d'autonomisation financière**

	<b>Enseignement des connaissances financières</b>	<b>Encadrement financier</b>	<b>Soutien pour ouvrir un REEE et accéder au BEC et à la SCEE</b>	<b>Aide à la production des déclarations de revenus et à l'accès aux prestations gouvernementales</b>	<b>Soutien à l'accès aux services bancaires de base</b>
<b>Description de l'intervention</b>	Améliorer les connaissances, les compétences et la confiance des personnes en ce qui a trait aux finances en augmentant leur accès à une information et une éducation financières de qualité.	Des accompagnateurs formés rencontrent des personnes pour définir des objectifs financiers et les moyens de les atteindre.	Soutien pour ouvrir un REEE et accéder au BEC et à la SCEE du gouvernement fédéral.	Accroître les revenus en aidant les personnes à produire leur déclaration de revenus et à accéder à des prestations gouvernementales.	Établir des liens entre les personnes et des services bancaires sécuritaires et fiables pour réduire leur dépendance aux officines de crédit à des conditions abusives.
<b>Exemples de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'ateliers d'éducation financière à l'intention de particuliers</li> <li>- Formation auprès du personnel de première ligne</li> <li>- Élaboration de programmes d'enseignement destinés à des groupes spécifiques (p. ex., nouveaux arrivants, jeunes, Autochtones)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement financier individuel</li> <li>- Programmes d'épargne à contrepartie</li> <li>- Gestion de cas et résolution de problèmes financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du REEE, du BEC et de la SCEE</li> <li>- Soutiens pour ouvrir un REEE, en personne ou en ligne (à l'aide de l'outil SmartSAVER)</li> <li>- Événements d'inscription au REEE, au BEC et à la SCEE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de prestations gouvernementales</li> <li>- Calculateurs de prestations en ligne</li> <li>- Comptoirs de préparation des déclarations de revenus par des bénévoles</li> <li>- Aide pour les demandes de prestations gouvernementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien pour obtenir des pièces d'identité émises par le gouvernement</li> <li>- Soutien pour obtenir des services bancaires de base (comptes de chèques et d'épargne)</li> <li>- Aide pour établir le dépôt direct</li> </ul>

## Systèmes de services

Prospérité Canada examine actuellement la manière d'intégrer les interventions d'autonomisation financière dans les services offerts par les gouvernements municipaux et provinciaux (comme l'aide sociale), les institutions financières (comme les succursales bancaires), et les organismes sans but lucratif dont les activités joignent largement les populations à faible revenu (comme les fournisseurs de services d'établissement). Idéalement, ces « systèmes de services » auraient les caractéristiques suivantes :

- dotés de ressources stables;
- munis de l'infrastructure nécessaire pour fournir des initiatives d'autonomisation financière;
- vaste portée des activités touchant les populations à faible revenu (10 000 personnes ou plus);
- objectif consistant à améliorer les résultats financiers des personnes participantes.

Par exemple : Prospérité Canada travaille avec l'Hôpital St. Michael de Toronto en vue de mettre au point un outil en ligne pour aider les médecins à faire connaître aux patients les prestations financières auxquelles ils sont admissibles.

Les organismes sélectionnés à titre de champions de l'autonomisation financière travailleront avec Prospérité Canada afin d'intégrer les interventions d'autonomisation financière dans les systèmes de services.

## Fonds disponibles et exigences de contrepartie

Les champions de l'autonomisation financière peuvent demander un financement de projet allant jusqu'à 150 000 \$ par année pour une période de quatre années et demie. Ces fonds seront octroyés par le Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada. L'entente de financement exige que Prospérité Canada et les champions de l'autonomisation financière recueillent des fonds de contrepartie équivalant à un ratio d'au moins 1 \$ pour 1 \$. Par exemple, si un CAF reçoit 150 000 \$ par année, on s'attend à ce que la somme d'au moins 150 000 \$ par année soit recueillie pour correspondre à cet investissement. Les fonds qu'aura reçus le CAF pour des interventions d'autonomisation financière en 2016 (et dans les années futures) sont admissibles en tant que fonds de contrepartie.

Dans certaines circonstances, les fonds pour des interventions d'autonomisation financière déjà recueillis par un organisme partenaire (qui vient en appui à un CAF dans la prestation d'interventions d'autonomisation financière dans le cadre du présent projet) pourront être admissibles en tant que fonds de contrepartie.

Prospérité Canada travaillera avec tous les champions de l'autonomisation financière afin de mettre en place des stratégies de collecte de fonds pour satisfaire aux exigences de contrepartie.

## Mesure de soutien aux projets

La capacité des champions de l'autonomisation financière à mettre en œuvre des interventions d'autonomisation financière sera renforcée selon trois formes évoquées ci-dessous : formation sur place; partage d'outils; et accès au secteur élargi de l'autonomisation financière.

### **Formation**

Les CAF recevront de la formation (au besoin) en vue d'élaborer et de mettre en œuvre avec succès des interventions d'autonomisation financière. Cette formation sera suivie d'un mentorat et du partage d'outils et de ressources.

### **Partage d'outils**

En règle générale, les organismes mettent au point des programmes d'autonomisation financière adaptés aux besoins de leurs participants. Prospérité Canada travaillera avec les champions de l'autonomisation financière pour veiller à ce qu'ils soient munis des outils et des ressources nécessaires pour élaborer des interventions d'autonomisation financière ou en accroître la portée. Notamment, ces outils peuvent comprendre des formulaires d'inscription pour organiser des comptoirs de préparation des déclarations de revenus ou une base de données centrale pour suivre les résultats et évaluer le projet.

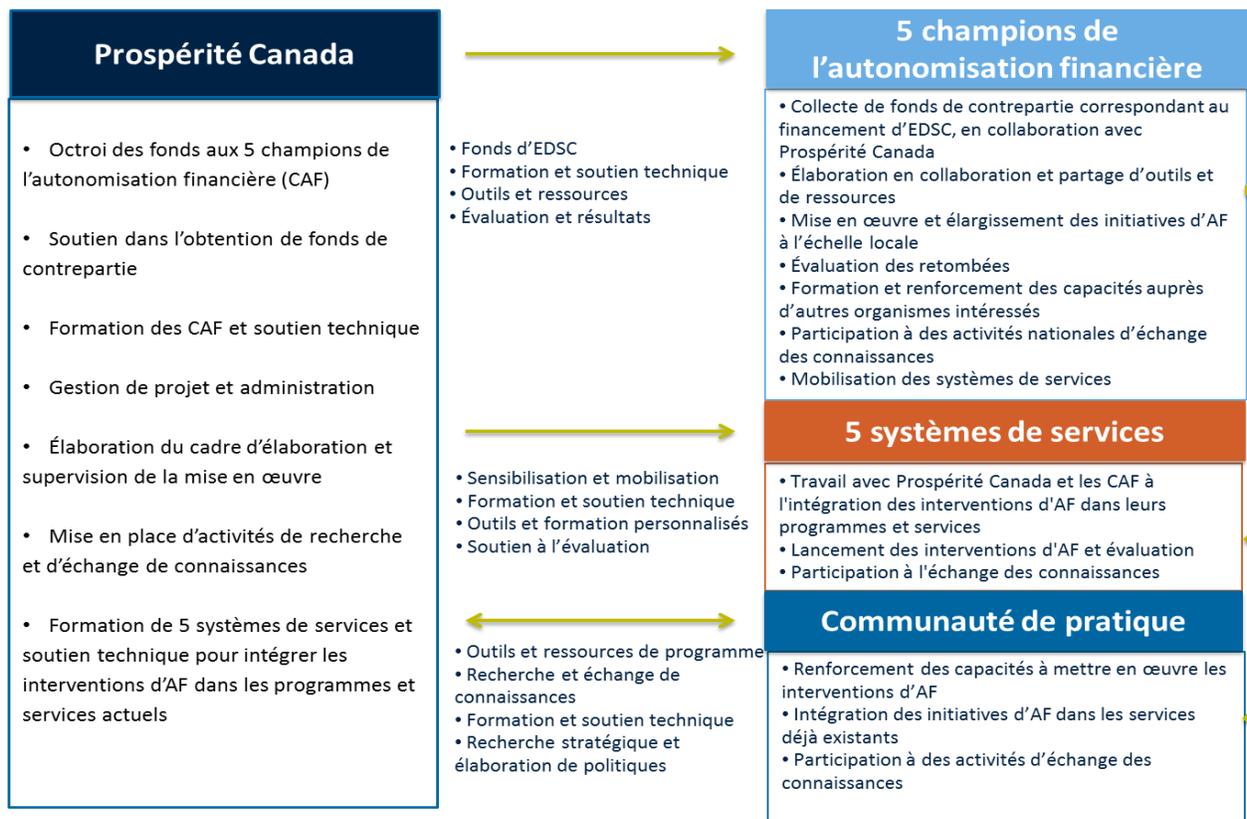
### **Accès au secteur de l'autonomisation financière**

Prospérité Canada agira à titre de coordonnateur national du projet. Chaque trimestre, tous les champions de l'autonomisation financière tiendront une rencontre par téléconférence pour partager les connaissances et discuter des défis et des possibilités que présente le projet.

Prospérité Canada fera également appel à d'autres réseaux et comités pour l'autonomisation financière pour la mise en commun de pratiques exemplaires et d'outils à mesure qu'ils seront mis au point au Canada.

Le tableau 2 Projet des champions de l'autonomisation financière présente les tâches et les responsabilités de chacun des groupes qui participent au projet.

**Tableau 2 : Projet des champions de l'autonomisation financière**



1

## Objectifs

Les champions de l'autonomisation financière et Prosperité Canada ont pour cible l'atteinte d'ici le 31 octobre 2020 des objectifs suivants :

- 140 000 personnes qui vivent avec de faibles revenus augmenteront leurs connaissances, compétences et confiance liées aux finances;
- 5 000 personnes rencontreront un accompagnateur spécialisé en finance pour créer un plan d'action financier;
- 8 000 REEE seront ouverts;
- 13 100 personnes produiront leur déclaration de revenus;
- 3 500 demandes de prestations gouvernementales seront présentées;
- 400 personnes qui n'ont jamais eu de compte bancaire en ouvriront un;
- 5 000 personnes créeront un dépôt direct dans leur compte bancaire pour améliorer leur gestion financière et réduire les frais bancaires;
- 2 000 fournisseurs de services de première ligne seront formés pour assurer une littératie financière;
- 500 fournisseurs de services de première ligne seront formés sur les REEE, le BEC et la SCEE;
- 1 000 bénévoles aideront les personnes à faible revenu à remplir leur déclaration de revenus;
- 1 million de personnes à faible revenu profiteront de mesures d'intervention liées à l'AF qui auront été intégrées à des systèmes de services de grande envergure.

Aux fins de l'évaluation des progrès de chacun des objectifs, la clientèle touchée actuellement par les organismes pour 2016 peut être incluse.

Veuillez vous reporter au formulaire de demande (section 4, question 1) pour plus de renseignements sur les objectifs de portée moyens pour chacun des CAF.

### **Partenaires de projet**

Le **Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada** octroiera du financement aux organismes à but non lucratif admissibles.

**Prospérité Canada** offrira aux champions de l'autonomisation financière un appui en matière de gestion de projet et de soutien technique.

Les **champions de l'autonomisation financière** établiront un partenariat avec Prospérité Canada en vue d'élaborer des interventions d'autonomisation financière ou d'en accroître la portée, et de former d'autres organisations de première ligne.

Les organismes qui souhaitent devenir CAF sont invités à utiliser le formulaire de demande qui se trouve sur notre site Web : [www.prospertecanada.org](http://www.prospertecanada.org). **Les CAF seront sélectionnés au mois d'août 2016.**

### **Pour obtenir de plus amples renseignements**

Personne-ressource :

John Stephenson, agent de programme

[FECapplication@prospertecanada.org](mailto:FECapplication@prospertecanada.org)

416 665-2828, poste 2233

Numéro sans frais : 1 877 568-1571